

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT LLSHS

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 26 JUIN 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu les statuts de l'institut LLSHS ;

Vu la proposition du Bureau de l'Institut LLSHS ;

Vu l'avis du Président de l'UCA ;

**PRESENTATION DU PROJET**

En application de l'article 5.2 des statuts de l'Institut Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (LLSHS), le directeur de l'Institut est nommé par le Conseil d'Administration de l'UCA, sur proposition du bureau de l'Institut et après avis du Président de l'UCA.

Par scrutin du 18 juin 2026, le bureau de l'Institut LLSHS a proposé Monsieur Pierre MATHIEU.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De nommer Pierre MATHIEU en qualité de Directeur de l'Institut Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Membres en exercice : 41

Votes : 36

Pour : 31

Contre : 1

Abstentions : 4

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 1 juillet 2026